

Paru dans le n°42 de l'Observatoire, la revue des politiques culturelles, été 2013, 112 pages.

Donner accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous les collégiens: le Contrat départemental de développement culturel du conseil général de l'Oise

L'éducation artistique et culturelle est un champ complexe et récent qui constitue un enjeu stratégique pour les politiques publiques de l'éducation et de la culture. Bénéficiant d'une prise en compte accentuée par l'Etat depuis les années 1980 puis dix ans plus tard par les collectivités territoriales à travers différentes politiques et dispositifs (programmes, ateliers, classes à projet artistique et culturel.. .), elle implique un partenariat institutionnel et opérationnel fort à l'échelle nationale et territoriale et fait régulièrement l'objet de réflexions de fond tant sur ses finalités que sur ses cadres et modalités d'actions. L'éducation artistique et culturelle se caractérise en effet par la mobilisation d'acteurs variés (artistes, professionnels de la culture, enseignants et partenaires de l'Education nationale, personnels des collectivités...) dont l'action relève encore souvent d'un engagement militant. Cette diversité partenariale implique un travail important de débat et de coordination pour l'élaboration de véritables « parcours » d'éducation artistique et culturelle à l'échelle des territoires.

A l'instar des autres collectivités territoriales (plus particulièrement les villes), les départements ont investi le champ de l'éducation artistique et culturelle de façon inégale et souvent expérimentale en multipliant les actions en faveur de la rencontre des jeunes (prioritairement des collégiens) avec l'art et la culture. Cette implication se manifeste par des interventions très différentes selon les conseils généraux, que ce soit en termes de dispositifs mis en place (appels à projets, prix et concours, sorties culturelles, actions de sensibilisation, cartes et chèques culture, mesures de soutien direct aux établissements, formules d'incitations pour l'intervention d'équipes artistiques, mise en œuvre de dispositifs nationaux...), de modalités d'organisation ou encore de champs artistiques et culturels abordés (dispositifs généralistes ou spécialisés, mono- ou pluri-thématisation...).

Dans ce paysage contrasté, le conseil général de l'Oise mène depuis près d'une dizaine d'années une politique volontariste en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans les collèges. L'instrument principal de cette politique est le Contrat départemental de développement culturel (CDDC), dispositif porté par le conseil général en partenariat avec le rectorat de l'académie d'Amiens, l'inspection académique de l'Oise ainsi que la Drac Picardie, qui vise à sensibiliser les élèves aux arts et à la culture par l'expérimentation, la confrontation aux œuvres et la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, dans des domaines culturels variés. Ce dispositif se concrétise par l'élaboration de « parcours culturels et artistiques » mis en œuvre conjointement par un ou plusieurs enseignantes) et partenaire(s) culturel(s), dans une configuration qui favorise une dynamique de projet partagée. La montée en puissance du CDDC, en termes de nombre de projets soutenus et en termes financiers depuis sa création en 2005, traduit par ailleurs des attentes importantes des équipes enseignantes et des établissements scolaires dans ce domaine.

1252 parcours ont été réalisés en 2010/2011, alors qu'ils étaient 166 en 2005-2006. L'année 2011-2012 marque une stabilisation avec 245 parcours réalisés (et la participation de 69 collèges sur les 81 concernés par l'action), touchant 7320 collégiens. Pour mener à bien ces différents parcours, le conseil général a consacré 425 000 euros. La Drac apporte 90000 euros et le rectorat 30500 euros, auxquels s'ajoutent en moyenne 30 heures supplémentaires par collège, soit 130 000 euros au total. Les sommes engagées ont nettement augmenté depuis 2005, avec, ces dernières années, une stabilisation du budget aux alentours de 430000 euros.

Soucieux de consolider son intervention dans ce domaine, le conseil général de l'Oise a confié à l'automne 2011 une étude sur le CDDC à l'Observatoire des politiques culturelles². Ce travail a eu pour objectif d'apporter un retour réflexif sur les modalités de fonctionnement du dispositif dans son environnement institutionnel et thématique, ainsi que d'engager une approche prospective afin d'asseoir la qualité et la pérennité de la politique du conseil général. Il s'est également inscrit dans une actualité marquée par les réflexions sur la réforme des collectivités territoriales, ainsi que des inquiétudes liées aux contraintes accrues en matière de financement des politiques publiques.

L'étude s'est déroulée sur l'année scolaire 2011-2012. Elle s'appuie sur une analyse documentaire et la réalisation d'une cinquantaine d'entretiens auprès de représentants des différentes catégories d'acteurs, bénéficiaires du dispositif et intervenants, ainsi que sur une démarche d'observation et de mise en perspective de la situation isarienne avec celle d'autres territoires. Le rapport final a été remis en octobre 2012 au conseil général.

Le CDDC : un dispositif partenarial d'éducation artistique et culturelle, bien mobilisé et apprécié par les acteurs

La politique du conseil général de l'Oise en faveur de l'éducation artistique et culturelle repose sur des objectifs ambitieux. Outre le fait de garantir (à terme) à l'ensemble des élèves du département d'être touchés au moins une fois pendant leur scolarité au collège par un parcours artistique et culturel, le Contrat départemental de développement culturel repose sur plusieurs objectifs qualitatifs, en particulier : la rencontre des élèves avec des professionnels de la culture porteurs de propositions artistiques de qualité ; un accès égalitaire aux arts et à la culture ; un renforcement du soutien du conseil général aux partenaires culturels et une valorisation de la diversité de l'offre culturelle du territoire.

Le CDDC s'inscrit dans une offre culturelle et éducative variée en direction de la jeunesse, la politique du conseil général étant particulièrement bien dotée en dispositifs dans ces secteurs. Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude ne perçoivent néanmoins pas de concurrence entre le CDDC et les autres dispositifs.

La mobilisation efficace de trois niveaux de partenariats

Fruit d'une volonté de travail partenarial entre le conseil général et l'Etat, concrétisée en 2006 par la signature d'une convention tripartite (conseil général/ministères de l'Education nationale et de la Culture), le CDDC engage chacun des partenaires dans un projet de démocratisation culturelle et d'équité territoriale. Cette logique partenariale est prégnante, et ce à plusieurs niveaux. Les partenaires initiaux (partenariat d'impulsion) sont en effet toujours présents – même si les temps d'interaction et d'échange sont limités à une dimension opérationnelle (comités de pilotage, lancement des appels à projets, etc.). Les partenariats d'organisation (structures, établissements, services, comité de pilotage) et de réalisation (enseignants, professionnels de la culture et structures présentes dans toute leur diversité, du pôle de ressources régional à la petite compagnie locale) marquent également le quotidien du dispositif et sont des éléments importants de son bon fonctionnement.

Un dispositif perçu comme cohérent et facilitateur

Bien reconnu par les acteurs, le dispositif trouve, sur le terrain, une véritable cohérence avec les objectifs qui ont présidé à sa création : diffusion dans tous les territoires et

² Cette étude pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles a été placée sous la responsabilité scientifique de Marie-Christine Bordeaux (chercheur au GRESEC, maître de conférences à l'université de Grenoble) et réalisée avec Anne-Cécile Nentwig (docteur en sociologie) et l'équipe de l'Observatoire des politiques culturelles. Le rapport de l'étude est disponible à l'Observatoire des politiques culturelles.

enjeu de démocratisation culturelle (seuls 3 collèges sur 81 n'ont jusqu'à présent pas participé à un parcours), portage réel des projets par les acteurs concernés (enseignants et acteurs culturels, aussi bien artistes que médiateurs), diversité des domaines culturels mobilisés, travail en équipe au sein des établissements scolaires...

L'enquête met en évidence une bonne appropriation du dispositif par les porteurs de projets et les partenaires. D'une manière générale, le dispositif est ressenti comme facilitateur, aussi bien du point de vue de la motivation des enseignants, grâce au rôle joué par les chefs d'établissements qui en sont des rouages importants, que du point de vue des savoir-faire des partenaires culturels. Les enseignants affichent ainsi un fort attachement au CDDC, qu'ils apprécient pour la facilité de mise en œuvre et pour la transversalité des thématiques. Les domaines artistiques les plus mobilisés dans les projets sont généralement les arts du spectacle vivant et les arts du visuel. Mais une des originalités de la politique départementale est l'ouverture du CDDC, depuis plusieurs années, à la culture scientifique et technique, domaine qui reste traditionnellement peu investi dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

L'enquête montre que l'éducation artistique et culturelle exige des moyens, mais que ceux-ci ne sont pas hors de portée des collectivités. Dans le cas de l'Oise, comme cela avait pu être démontré à l'époque des sites expérimentaux d'éducation artistique (1993 et 1997), un nombre important de parcours culturels et une bonne cohérence dans leur organisation garantissent une indispensable exigence de qualité et permettent de couvrir les trois expériences de l'art et de la culture traditionnellement attribuées à l'éducation artistique et culturelle : fréquentation (pratique de spectateur), expression (pratique d'acteur), médiation et acquisition de savoirs (pratique réflexive). Bien que certains enquêtés trouvent que le conseil général joue un rôle prégnant dans le choix des artistes et des professionnels partenaires, la plupart d'entre eux estiment que le dispositif est assez souple sur ce plan. D'un point de vue fonctionnel et d'expérimentation du dispositif, les difficultés soulevées par les enquêtés concernent essentiellement des questions organisationnelles : coûts des transports pour les sorties, intégration dans les emplois du temps, adéquation des calendriers des différents partenaires, notamment entre mondes éducatif et culturel avec, dans un certain nombre de cas, des difficultés pour les enseignants pour rencontrer en amont les partenaires culturels retenus, la préparation des projets se faisant avec la structure culturelle référente.

La qualité du suivi et de l'accompagnement : un facteur-clé de la réussite du dispositif

Une dimension importante du CDDC, largement soulignée par les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête, est la qualité du suivi apportée par les partenaires du dispositif, en particulier le rôle du service chargé de coordonner le CDDC au sein du conseil général. Les interventions de la cellule spécialisée au sein de l'inspection académique et du service éducation artistique de la Drac sont également appréciées bien que parfois moins bien repérées par les acteurs. Cette dimension de suivi individualisé, de dialogue, d'écoute des besoins, de coordination et de médiation a prouvé là sa pertinence. Le faible nombre d'échecs ou de projets arrêtés à mi-parcours tient au fait que le CDDC n'est pas seulement un guichet financier pour des projets, mais surtout un dispositif d'accompagnement qui favorise la logique de projet.

L'étude ne soulève pas de problème particulier au niveau de la sélection des parcours, et les critères ne sont pas remis en cause par les acteurs : ils constituent en fait des repères et non des outils de sanction, étant mobilisés en amont (dans la phase d'écriture des projets orientée par des normes et demandes explicitées très clairement par le conseil général dans ses documents de cadrage) plus qu'en aval (dans la phase d'instruction des dossiers et de sélection). Dimension intéressante et relativement peu fréquente, les propositions incomplètes ou insuffisantes donnent lieu à des allers-retours, l'accent étant véritablement mis sur la réussite de tous et l'accompagnement des porteurs de projets.

De plus, le conseil général s'est doté d'outils globaux et descriptifs d'analyse du dispositif, relativement élaborés et efficaces (bilans statistiques, cartographies précises...), qui mériteraient néanmoins d'être exploités davantage. Par ailleurs, la précision des documents à remplir dans le cadre de l'appel à projet fait qu'ils constituent une base qui pourrait être utilisée au moment de l'évaluation finale. En effet, chaque parcours fait en théorie l'objet d'un bilan (chiffré) et d'une évaluation (écart entre les objectifs et le réalisé) de la part de tous les acteurs concernés par l'opération (proviseurs, enseignants, acteurs culturels, élèves). Dans la pratique, l'enseignant est le plus souvent seul à rédiger ce document, et les réunions d'échanges prévues entre les partenaires à l'issue du projet ont du mal à être mises en place, voire sont peu satisfaisantes selon les personnes enquêtées. Il semble donc qu'il y ait un travail à réaliser pour adapter et véritablement utiliser la démarche de bilan et d'évaluation qui a le mérite d'être en place.

Des degrés d'appropriation liés aux caractéristiques des établissements scolaires et des structures culturelles

D'une manière globale, l'enseignement de l'histoire des arts et sa validation au Brevet des collèges constituent un ancrage fort pour le CDDC qui bénéficie ainsi d'une validation sur le plan pédagogique. D'une manière plus spécifique, l'étude pointe des modalités variées d'appropriation du dispositif par les acteurs éducatifs, en lien avec les caractéristiques sociales et territoriales des établissements, les filières, les interrelations dans les équipes pédagogiques, etc. Il semble ainsi que plus un collège est en situation défavorisée (milieu rural ou zone Eclair³), plus les CDDC sont présents et investis très positivement en tant qu'outils pédagogiques à part entière. Les collèges ruraux utilisent également ce dispositif pour « faire venir » la culture, et à ce titre font plus fréquemment appel à des structures culturelles à fort rayonnement artistique, capables de se déplacer facilement quel que soit le lieu...

Du côté des acteurs culturels, des différences d'investissement dans le CDDC apparaissent également en fonction de leur taille et de leur mode d'organisation notamment. Si les artistes indépendants sont bien présents dans les parcours (ils représentent 40% des partenaires culturels mobilisés), ce sont néanmoins les grosses structures qui interviennent le plus sur l'ensemble du département. Dans l'ensemble, les acteurs culturels estiment que le CDDC ne bouleverse pas leurs modes de fonctionnement. Notons également que si l'exigence de renouvellement est, pour le conseil général, le moyen de se prémunir de toute forme de monopole artistique, des partenariats s'installent parfois de manière plus pérenne.

Un outil de développement culturel, aux effets structurants

Par leurs modalités d'organisation et de réalisation, par les interrelations qu'ils génèrent, les parcours produisent des effets sur les acteurs culturels, éducatifs, sur les élèves mais aussi sur les territoires. Ils peuvent ainsi constituer un point d'ancrage pour l'irrigation culturelle des territoires ruraux, ou être utilisés pour assurer le maintien et la transmission d'habitudes de coopération avec des partenaires culturels, face aux difficultés générées par le fort *turn over* des équipes pédagogiques dans certains collèges. Les parcours permettent également d'intégrer l'art et la culture dans les axes et les missions du collège, voire de favoriser l'implication des familles même si ce dernier point reste encore peu développé.

Par ailleurs, en définissant l'intervention en milieu scolaire comme une mission importante pour les tutelles, le CDDC incite les structures culturelles à renforcer leurs démarches dans ce secteur, à produire des outils de médiation spécifiques, à se préoccuper des besoins des partenaires éducatifs en proposant des « pré-projets » inspirés des programmes

³ L'appellation Eclair (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) correspond au dispositif de classement en zone d'éducation prioritaire.

scolaires, etc. Le CDDC fait ainsi évoluer les pratiques du milieu culturel et artistique de l'Oise par la mise en place de protocoles spécifiques en lien avec les actions jeunes publics.

Des propositions pour un renforcement et une pérennisation du CDDC au sein de la politique départementale en faveur de la jeunesse

Le diagnostic réalisé a permis de formuler un ensemble de propositions pour accompagner l'évolution de l'intervention du conseil général dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Présentées dans le rapport final de l'étude, elles ne visent pas une remise en cause ou une refonte totale du CDDC – dont la pertinence et la souplesse doivent être préservées – mais l'identification de pistes de travail pour renforcer la qualité et la pérennité du dispositif dans un contexte général contraint.

1/ Tout d'abord, l'étude souligne la qualité du partenariat au sein du pilotage du dispositif (conseil général, Drac, Education nationale). Elle propose de **consolider ce partenariat** et de **réaffirmer l'engagement du conseil général dans le champ de l'éducation artistique**. La signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre le conseil général, la Drac et l'inspection académique et le rectorat, permettrait ainsi de renforcer durablement le partenariat d'organisation.

Par ailleurs, l'affichage d'une politique départementale forte dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation artistique et culturelle passe par une étroite coordination des actions entre les services du conseil général. En ce sens, il serait utile de favoriser la participation de représentants des différentes directions dans les réunions des autres services, de favoriser l'élaboration et l'usage d'outils communs... ainsi que de renforcer l'articulation entre les différents dispositifs et leurs complémentarités, notamment en termes de contenus et d'organisation. L'articulation avec d'autres niveaux scolaires (par exemple le lien CM2/6^{ème}) – et donc d'autres niveaux de collectivités – est aussi une question importante. Plus largement, les relations avec des départements proches pourraient être renforcées, ainsi que celles avec des territoires isariens intercommunaux, infra-départementaux (villes, espaces ruraux...).

2/ En termes d'**optimisation du fonctionnement du dispositif**, l'étude préconise de **conserver la qualité du pilotage et du suivi** reconnue par l'ensemble des acteurs, tout en poursuivant l'accompagnement actuel et l'usage des outils de gestion, d'analyse et de suivi mis en place de manière pertinente et fructueuse par le service (guide des partenaires culturels et aide à l'identification d'intervenants, ressources sur le portail Internet, tableaux de bord statistiques et cartographiques, etc.). Il importe que ces outils soient pérennes, actualisables et qu'ils soient aussi au service des partenaires de l'éducation artistique et culturelle.

L'étude suggère également d'accroître l'implication des artistes et des parents d'élèves, notamment en les associant aux comités de pilotage, et, plus largement, de renforcer la formation conjointe des enseignants et des acteurs culturels, en mettant en place une ou des journées annuelles de formation.

3/ Un troisième axe de réflexion porte sur le **renouvellement du CDDC et de ses contenus au regard des enjeux actuels**. Il s'agit, d'une part, pour un dispositif devenu relativement mature et bien approprié, d'éviter le risque de routine et, d'autre part, d'anticiper sa mobilisation et sa mise en œuvre futures.

L'étude propose de poursuivre la logique d'ouverture et d'adaptation des contenus aux évolutions actuelles (diversité des contenus abordés, croisement des domaines artistiques et

culturels, évolution des partenariats dans les propositions, etc.), et l'appui sur les ressources locales. Des thèmes pour l'instant faiblement mobilisés par les porteurs de projets (numérique, cinéma d'animation, musiques actuelles...) pourraient ainsi être mieux mis en exergue, en tenant compte des ressources du territoire. Il serait intéressant d'encourager le montage de projets sur des thématiques innovantes, transversales ou articulées à une actualité culturelle locale (festivals, commémorations...), comme cela a déjà été expérimenté, sans remettre en cause la liberté offerte par le dispositif.

En l'état actuel, il est difficile de connaître l'évolution future des demandes vis-à-vis du dispositif. Mais plusieurs pistes sont imaginables dans la perspective d'une modification des modalités de soutien aux projets dans un contexte de moyens distribués contraints : expérimentations ponctuelles et ciblées sur différents calendriers et sur quelques établissements (pour traiter les questions de durabilité des projets et de continuité de l'action publique éducative et culturelle), identification de territoires prioritaires où les établissements (tels que ceux éloignés de l'offre culturelle, d'institutions ou de lieux ressources) pourraient à l'avenir bénéficier d'un soutien accru du département. Il nous semble opportun de renforcer le dispositif dans les zones rurales en particulier.

Toutefois, il apparaît pertinent de conserver une entrée par projet – garantie actuelle et future contre l'inflation des demandes –, le principe du groupe classe, et de poursuivre le cas par cas, efficace jusqu'à présent, pour ne pas rigidifier un dispositif qui fonctionne correctement.

4/ Enfin, dans une optique de consolidation de l'offre, l'étude soulève des pistes de travail afin de **renforcer la lisibilité et la visibilité de la politique départementale** et de **valoriser le dispositif** (à la fois dans une démarche de communication interne au département et externe) **à travers des outils de communication clairs, efficaces et évolutifs**. Pourraient être envisagées, par exemple, la publication d'un ouvrage valorisant les actions menées et la mise en place d'une journée annuelle de présentation du dispositif et de restitution, renforçant l'information des porteurs de projets, en particulier l'accompagnement d'enseignants nouvellement arrivés dans l'Oise.

En conclusion, cette enquête sur le Contrat départemental de développement culturel mis en place par le conseil général de l'Oise souligne une nouvelle fois tout l'intérêt et la complexité des dispositifs incitatifs pour l'éducation artistique et culturelle. Ils sont intrinsèquement liés à la qualité et à la souplesse des partenariats sur lesquels ils reposent et à l'investissement personnel des professionnels concernés. Le cas de l'Oise illustre bien l'engagement tout au long des dernières années de bon nombre de départements en faveur de l'éducation artistique et culturelle. La question du renforcement de cette dynamique, et plus généralement de l'implication des collectivités, est posée pour l'avenir autour d'un enjeu éducatif et de société aussi décisif.